

L'ALLIANCE SELON LES CONFESSIONS DE FOI RÉFORMÉES

Question : Où vais-je trouver certains passages regardant l'Alliance de Grâce et ses dispensations dans « Confession de Foi » ? Merci.

Pour répondre à votre question, je vous envoie des extraits que j'ai tirés de quelques confessions de foi réformées qui parlent directement de « l'alliance » (voir plus loin à partir de la page 5). Je me permets d'ajouter les observations suivantes sur ces articles:

1. Aucune de ces confessions ne développe de manière systématique et très élaborée une théologie de l'alliance. Dans certains cas, le mot « alliance » n'est même pas mentionné (Catéchisme de Genève et Confession de La Rochelle). Dans la majorité des cas, « l'alliance » est mentionnée simplement en passant au milieu d'un développement sur d'autres sujets, par exemple les promesses de l'Évangile, l'efficacité de la mort de Jésus-Christ, la foi qui sauve, la persévérance des saints, l'Église, les sacrements en général, le baptême, en particulier le baptême des enfants, la sainte cène, la discipline ecclésiale, la mort des enfants des croyants en bas âge. Dans la plupart de ces articles, il est supposé que le lecteur connaît déjà la notion d'alliance selon la Bible. Nous voyons donc à travers ces quelques mentions en passant que la doctrine de l'alliance est directement reliée aux autres doctrines bibliques et qu'elle permet de les éclairer.

2. Parmi les confessions citées, seules la Seconde Confession helvétique et la Confession de Westminster articulent de manière un peu plus développée — quoi que partielle et incomplète — une théologie de l'alliance. Par exemple, la Confession de Westminster est la seule qui distingue entre « l'alliance des œuvres » établie avec Adam et « l'alliance de grâce » établie après la chute, dans laquelle Dieu offre gratuitement aux pécheurs la vie et le salut par Jésus-Christ. (À noter que, pour « l'alliance des œuvres », certains préfèrent l'appeler « alliance créationnelle » ou « alliance de faveur » afin de souligner que Dieu n'a pas seulement exigé d'Adam une obéissance parfaite, mais qu'il lui a aussi accordé sa faveur, sa communion et ses bénédictions).

3. Pour ce qui est des dispensations à l'intérieur de l'alliance de grâce, une distinction est faite entre le temps de « l'ancien peuple » d'Israël et « la nouvelle alliance » en Jésus-Christ. La Confession helvétique parle des « peuples des deux alliances » (19.5), mais en même temps, elle affirme que, de tout temps, il y a « *un seul Berger de tout le troupeau, une seule tête du corps et, enfin, un seul Esprit, un seul salut, une seule foi et un seul testament ou une seule alliance* » (17.2). La Confession de Westminster va dans le même sens : « *Il n'y a pas deux Alliances de grâce dont la substance serait différente, mais une seule et même Alliance avec des dispositions diverses* » (7.6). Ces « dispositions diverses » sont expliquées plus en détail aussi bien dans la Seconde Confession helvétique (18.11) que dans la Confession de Westminster (7.5 et 7.6). Il est fait mention entre autres des promesses, des prophéties, des sacrifices, des cérémonies nombreuses et d'autres ordonnances de l'Ancien Testament qui préparaient la venue de Jésus-Christ ou qui préfiguraient son œuvre qu'il est venu accomplir et qui a mis fin à ces ombres.

4. Les articles sur les sacrements présupposent ou affirment explicitement que les signes et les sceaux de l'alliance de grâce, bien qu'ayant changé de forme de l'Ancien au Nouveau Testament (circoncision remplacée par le baptême, agneau pascal remplacé par la cène), représentent et attestent le même contenu essentiel et la même réalité profonde. Ainsi, malgré le fait que

l'alliance de grâce ait des « dispositions diverses » bien distinctes, elle demeure essentiellement la même en Jésus-Christ dans toutes les étapes de l'histoire.

Pour élargir un peu plus notre sujet, il est important d'ajouter que nous ne devrions pas limiter notre recherche aux seuls articles qui contiennent le mot « alliance ». Bien d'autres articles de nos confessions, sans utiliser ce mot technique, peuvent quand même être articulés autour de la *notion* d'alliance. En d'autres mots, nous devrions aborder la question de manière plus englobante.

À titre d'illustration, je vous donne l'exemple suivant. Supposons qu'une personne me demande où elle peut trouver certains passages regardant le mariage humain dans un roman. Je pourrais me limiter à lui citer les phrases ou les paragraphes du roman qui contiennent le mot « mariage », ce qui lui donnerait un aperçu exact, mais très limité de ce que l'auteur du roman a voulu nous communiquer à propos du mariage. Je pourrais aussi élargir ma recherche en relevant les paragraphes qui contiennent les mots « mari » ou « épouse », mais encore là, nous serions limités à seulement certains aspects bien précis du mariage selon cet auteur. Pour obtenir un résultat plus complet, nous devrions voir comment cet homme et cette femme se sont rencontrés, qu'est-ce qui les a amenés à se marier, comment s'est déroulée la cérémonie du mariage, quels engagements ils ont pris, comment ils ont été fidèles ou infidèles l'un envers l'autre, de quelle manière leur amour s'est exprimé et s'est approfondi, quel était leur degré de confiance mutuel, quels ont été les dangers qui ont menacé leur mariage, de quoi leur quotidien était fait, quels projets ils ont eus ensemble, quelles épreuves ils ont traversées ensemble, comment ils se sont soutenus mutuellement, quels ont été les fruits de leur union, leurs enfants, leur famille, etc. Bref, pour bien comprendre ce que l'auteur a voulu nous communiquer concernant le mariage humain, il nous faudrait étudier et analyser l'ensemble de son roman.

L'alliance de grâce entre Dieu et son peuple est en quelque sorte un mariage. D'ailleurs, la Bible compare à plusieurs reprises l'alliance conjugale et l'alliance de Dieu avec son peuple. Jésus-Christ est l'Époux et l'Église est la Fiancée ou l'Épouse. Cette réalité a des implications aussi vastes que profondes. Toute la Bible est l'histoire de ce mariage entre Dieu et son peuple. Même si le mot « alliance » ne se retrouve pas sur chaque page de la Bible, la notion d'alliance et la vie dans cette alliance s'y retrouve. Il devient donc pratiquement impossible de faire une thèse complète sur « l'alliance de grâce selon la Bible », car cela exigerait que nous fassions l'étude de toute la Bible au complet et de chacune de ses pages.

Nos confessions de foi étant un condensé de l'enseignement biblique, nous ferons donc bien d'aborder dans ce même esprit la question de l'alliance de grâce selon ces confessions. La lecture des articles qui font spécifiquement mention du mot « alliance » est très utile, mais nous devons également prendre en considération ce que les confessions disent sur les promesses et les engagements de Dieu envers son peuple, la manière dont il a établi son alliance avec nous en Jésus-Christ, comment il l'a préparée, les moyens qu'il a utilisés pour permettre cette union entre lui et son peuple, les obstacles qui ont dû être surmontés pour y parvenir, les privilèges et les responsabilités de son Église dans cette alliance, etc. Bref, pour avoir une vue complète de ce qu'une confession de foi dit sur l'alliance de grâce, nous ne devons pas nous limiter aux seuls articles qui font mention du mot « alliance ». Nous devons lire une confession de foi avec intelligence, en prenant en considération tout ce qui peut se rapporter d'une manière ou d'une autre à la vie dans l'alliance entre Dieu et son peuple. Évidemment, vous comprendrez qu'il est

impossible pour moi aujourd'hui de faire un exercice aussi complet. Je vous donnerai toutefois quelques exemples précis qui vous permettront de mieux saisir ce que je veux dire.

1. Certains articles de nos confessions nous résument les grandes étapes de l'histoire de l'alliance entre Dieu et son peuple et nous aident à mieux comprendre les « diverses dispositions » de cette alliance. Par exemple l'article 23 de la Confession de La Rochelle (confession qui ne parle jamais d'alliance) et l'article 25 de la Confession des Pays-Bas (confession qui parle de l'alliance une seule fois dans l'article 34) nous expliquent que les cérémonies de la loi mosaïque ont cessé d'être en usage lors de la venue de Jésus-Christ qui a pleinement accompli leur signification. Ces articles disent essentiellement la même chose que la Seconde Confession helvétique et la Confession de Westminster à ce sujet, sans toutefois utiliser le mot « alliance ». D'autre part, la question et réponse 19 du Catéchisme de Heidelberg trace les grandes lignes de la préparation de « *l'Évangile que Dieu lui-même a révélé au commencement, dans le Paradis, Évangile qu'il a ensuite fait annoncer par les patriarches et les prophètes et représenter par les sacrifices et les autres cérémonies de la Loi, Évangile qu'il a enfin accompli par son Fils unique et bien-aimé* ». Cette longue lignée des promesses de Dieu, des annonces et des représentations symboliques de l'Évangile s'inscrit à l'intérieur de l'alliance de grâce. Promesse de Dieu et alliance de grâce sont pratiquement synonymes dans la Bible.

2. L'article 15 de la Confession des Pays-Bas résume la doctrine biblique du péché originel: « *Nous croyons que le péché originel a été répandu sur tout le genre humain par la désobéissance d'Adam.* » Il n'est pas fait mention dans cet article de l'alliance créationnelle que Dieu a établie avec Adam. Cependant, l'idée que le péché d'Adam ait eu des conséquences dramatiques pour tout le genre humain découle du fait que Dieu avait déterminé qu'Adam allait être le représentant de toute l'humanité devant Dieu en vertu de l'alliance conclue avec Adam. Cette alliance incluait des bénédictions pour toute sa descendance si Adam avait obéi, mais elle incluait également des malédictions pour toute sa descendance dans le cas où Adam allait désobéir. La doctrine du péché originel que nous confessons découle donc de la doctrine de l'alliance entre Dieu et Adam.

3. Dans le Catéchisme de Heidelberg, tout le magnifique développement des questions 12 à 20 nous explique notre besoin d'un Sauveur et d'un Médiateur et les qualités requises pour qu'il puisse véritablement nous sauver. Ces questions et réponses ne parlent jamais directement de l'alliance, mais le « Médiateur » en question est bien entendu le Médiateur de l'alliance entre Dieu et son peuple. Ce Médiateur devait être à la fois Dieu et homme. Il devait être un homme parfaitement juste pour subir le juste jugement de Dieu à notre place. Il devait être Dieu tout-puissant pour être capable de supporter le poids de la colère de Dieu et nous donner la vie nouvelle. Toute cette doctrine de la mort expiatoire et substitutive de notre Sauveur découle de la notion d'alliance. Dieu avait fait alliance avec Adam et sa descendance en lui interdisant formellement de manger du fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, sous peine de mort. Adam ayant désobéi aux prescriptions de l'alliance, lui et sa descendance méritaient la mort, qui était la sanction prévue par l'alliance. En devenant un homme parfaitement juste tout en demeurant pleinement Dieu, Jésus-Christ s'est substitué à nous et a subi à notre place la peine de mort que nous méritions en vertu de la sanction de l'alliance. C'est ainsi qu'il est devenu Médiateur d'une alliance nouvelle et éternelle. Toute l'explication de notre salut purement gratuit en Jésus-Christ, reçu par la foi seule, que nous retrouvons dans toutes nos confessions de foi, repose donc sur une compréhension précise de l'alliance entre Dieu et les hommes, même si le mot « alliance » n'est pas toujours utilisé.

4. La structure d'ensemble du Catéchisme de Heidelberg est étroitement rattachée à la notion biblique d'alliance. Ce Catéchisme se divise en trois grandes parties : (1) notre péché et notre misère; (2) notre délivrance en Jésus-Christ; (3) notre reconnaissance pour cette délivrance. Nous pourrions facilement reprendre ces titres et y incorporer tout naturellement le mot « alliance ». (1) Nous avons rompu l'alliance originelle avec Dieu par notre désobéissance, nous sommes donc par nature perdus dans notre péché et dans notre misère. (2) Jésus-Christ, le Médiateur de l'alliance, est venu prendre notre place afin de nous délivrer de nos péchés et nous réconcilier avec Dieu pour que nous vivions en communion avec lui dans l'alliance de grâce. (3) Ayant ainsi été délivrés par pure grâce, nous avons maintenant des obligations dans cette alliance; ces obligations consistent principalement à vivre dans la reconnaissance, en obéissant aux commandements de Dieu et en priant Dieu régulièrement, tout cela avec la force du Saint-Esprit que Dieu nous promet dans son alliance de grâce. Nous voyons donc que, même si le Catéchisme n'utilise que quatre fois, très brièvement, le mot « alliance », l'ensemble de son développement se comprend essentiellement à la lumière de la doctrine biblique de l'alliance.

5. L'article 37 de la Confession de foi des Pays-Bas conclut cette confession en résumant ce que la Bible enseigne sur le jugement dernier, la résurrection et la vie éternelle. Bien qu'il ne soit pas question d'alliance dans cet article, c'est bel et bien la conclusion de toute l'histoire de l'alliance qui nous y est présentée. D'une part, ceux qui ont rompu l'alliance créationnelle, sans avoir été réconciliés avec Dieu, en subiront les malédictions éternelles prévues par l'alliance. D'autre part, ceux qui auront été réconciliés avec Dieu par Jésus-Christ, en vertu des promesses de l'alliance de grâce, recevront la plénitude des bénédictions éternelles prévues par cette alliance. L'article 37 se termine ainsi: « *C'est pourquoi nous attendons ce grand jour avec un ardent désir, pour bénéficier pleinement des promesses de Dieu en Jésus-Christ, notre Seigneur.* » Il s'agit bien des promesses de l'alliance de grâce! L'histoire de cette alliance parviendra alors à son aboutissement final, lors de la célébration des noces de l'Agneau et de la consommation parfaite du mariage entre l'Époux glorieux et son Épouse rachetée.

Je pourrais multiplier les exemples, mais je crois que ceux mentionnés suffiront. Il y a toujours place à approfondir la signification et les implications de l'alliance de grâce que Dieu a établie avec nous et nos enfants.

Paulin Bédard

L'ALLIANCE SELON LES CONFESSIONS DE FOI RÉFORMÉES

CATÉCHISME DE GENÈVE (1542)

<http://cfcreforme.blogspot.ca/2007/08/la-catchisme-de-calvin.html>

Aucun article ne fait mention du mot « alliance ».

CONFESSION DE FOI DE LAROCHELLE (1559)

http://erei.free.fr/referens/la_rochelle.htm

Aucun article ne fait mention du mot « alliance ».

CONFESSION DE FOI DES PAYS-BAS (1561)

<http://cfcreforme.blogspot.ca/2007/10/la-confession-de-foi-belge.html>

Article 34 : Le baptême

Nous croyons et confessons que Jésus-Christ, qui est la fin de la Loi¹, par son sang répandu, a mis fin à toute autre effusion de sang qu'on pourrait ou voudrait faire pour la propitiation ou la satisfaction des péchés². Ayant aboli la circoncision qui se faisait par le sang³, il a ordonné à sa place le sacrement du Baptême⁴. Par le Baptême, nous sommes reçus dans l'Église de Dieu et séparés de tous les autres peuples et de toutes les fausses religions⁵, pour être entièrement consacrés à lui⁶, portant sa marque et son enseigne. Celui-ci nous sert de témoignage qu'il sera notre Dieu et notre Père gracieux pour toujours. Il a donc commandé de baptiser tous ceux qui sont siens au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit⁷, avec de l'eau pure⁸. Il nous signifie par cela que, comme l'eau lave les saletés du corps quand elle est répandue sur nous — eau qui est vue sur le corps du baptisé qui en est arrosé — ainsi le sang de Christ, par le Saint-Esprit, fait de même intérieurement dans l'âme⁹. Il l'arrose et la nettoie de ses péchés¹⁰ et nous régénère d'enfants de colère en enfants de Dieu¹¹. Ce n'est pas l'eau matérielle qui fait cela¹², mais c'est le précieux sang du Fils de Dieu répandu¹³, qui est notre Mer Rouge¹⁴ par laquelle il nous faut passer pour sortir de la tyrannie de Pharaon, qui est le diable¹⁵, et pour entrer dans la terre spirituelle de Canaan¹⁶. Ainsi les ministres nous donnent pour leur part le sacrement et ce qui est visible¹⁷; mais notre Seigneur donne ce qui est signifié par le sacrement, à savoir les dons et les grâces invisibles. Il lave, purifie et nettoie nos âmes de toutes impuretés et iniquités¹⁸, il renouvelle nos coeurs¹⁹ et les remplit de toute consolation, il nous donne la vraie assurance de sa bonté paternelle, il nous revêt du nouvel homme et nous dépouille du vieil homme avec toutes ses oeuvres²⁰. Pour cette raison nous croyons que quiconque prétend parvenir à la vie éternelle doit être une fois baptisé d'un seul Baptême, sans jamais le répéter²¹, car nous ne pouvons naître deux fois. Toutefois, ce Baptême ne nous profite pas seulement quand l'eau est sur nous et que nous la recevons; mais il nous profite durant toute notre vie²². Nous rejetons donc l'erreur des anabaptistes qui ne se contentent pas d'un seul Baptême reçu une seule fois, mais qui condamnent le baptême des petits enfants des fidèles. Nous croyons que ces petits enfants doivent

être baptisés et scellés **du signe de l'alliance**²³, comme les petits enfants étaient circoncis en Israël, sur la base des mêmes promesses qui sont faites à nos enfants²⁴. À la vérité, Christ n'a pas moins répandu son sang pour laver les petits enfants des fidèles qu'il a fait pour les grands²⁵. C'est pourquoi ils doivent recevoir le signe et le sacrement de ce que Christ a fait pour eux, comme le Seigneur commandait dans la Loi qu'on leur communique le sacrement de la passion et de la mort de Christ quand ils étaient des nouveaux-nés, en offrant pour eux un agneau, qui était le sacrement de Jésus-Christ²⁶. Le Baptême a la même signification pour nos enfants que la circoncision avait pour le peuple d'Israël²⁷. C'est la raison pour laquelle l'apôtre Paul appelle le Baptême la circoncision de Christ²⁸.

1. Rom. 10:4.

2. Hébr. 10:9-10,14,18.

3. Ac. 15:1-20; Gal. 2:3; Gal. 5:11; Gal. 6:13-15.

4. 1 Cor. 10:2; Col. 2:11-12; 1 Pi. 3:21.

5.

6. Ex. 12:48; 1 Pi. 2:9.

7. Matt. 28:19.

8. Ac. 8:36.

9. Matt. 3:11; 1 Cor. 12:13.

10. Ac. 22:16; Hébr. 9:14; 1 Pi. 1:2; 1 Pi. 2:24; 1 Jean 1:7; Apoc. 1:5.

11. 1 Cor. 6:11; Tite 3:5-6; 1 Jean 1:7; Apoc. 1:6.

12. 1 Pi. 3:21.

13. Jean 19:34; Rom. 6:3; 1 Pi. 1:2; 1 Pi. 1:18-20; 1 Pi. 2:24.

14. 1 Cor. 10:1-4.

15.

16. Hébr. 4:8-11.

17. Matt. 3:11; Rom. 6:3-4; 1 Cor. 3:5,7.

18. Ac. 22:16; 1 Cor. 6:11; Éph. 5:26; 1 Pi. 3:21.

19. Tite 3:5.

20. 1 Cor. 12:13; Gal. 3:27; Éph. 4:22-24.

21. Matt. 28:19; Marc 16:16; Éph. 4:5; Hébr. 6:2.

22. Ac. 2:38,41; Ac. 8:16.

23. Ac. 16:15; Ac. 16:31-34; Ac. 18:8; 1 Cor. 1:16.

24. Gen. 17:10-12; Matt. 19:14; Ac. 2:39; Ac. 16:15,33; 1 Cor. 7:14.

25. 1 Cor. 7:14; Col. 2:11-12.

26. Lévit. 12:6; Jean 1:29.

27. Gen. 17:7,14; Deut. 10:16; Deut. 30:6; Matt. 28:19; Ac. 22:16; Rom. 4:11; Rom. 6:1-6; 1 Cor. 12:13.

28. Col. 2:11.

CATÉCHISME DE HEIDELBERG (1563)

<http://www.heidelbergsecatechismus.nl/volteksten/p1258.doc>

Question et réponse 74 :

« Faut-il aussi baptiser les petits enfants? — Oui, car puisqu'ils appartiennent aussi bien que les adultes à **l'Alliance de Dieu** et à son Eglise, et puisque la rémission des péchés par le sang du Christ et par le Saint-Esprit, qui produit la foi, ne leur sont pas moins promis qu'aux adultes, ils doivent aussi être incorporés à l'Eglise par le Baptême, qui est **le signe de l'Alliance**. Ils sont ainsi distingués des enfants des infidèles, comme cela se faisait dans l'Ancien Testament par la circoncision, à la place de laquelle le Baptême a été institué dans le Nouveau Testament. »

Question et réponse 77:

« Où Jésus-Christ a-t-il promis aux fidèles de les nourrir de son corps et de les désaltérer de son sang, aussi certainement qu'ils mangent de ce pain rompu et boivent de cette coupe? — Dans l'institution de la Sainte Cène dont voici les paroles: 'Le Seigneur Jésus, dans la nuit où il fut livré, prit du pain, et, après avoir rendu grâces, le rompit et dit: Prenez, manger, ceci est mon corps, qui est rompu pour vous: Faites ceci en mémoire de moi. De même, après avoir soupé, il prit la coupe et dit: Cette coupe est **la nouvelle alliance** en mon sang: Faites ceci en mémoire de moi, toutes les fois que vous en boirez. Toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne'. Cette promesse est aussi rappelée par saint Paul quand il dit: 'La coupe de bénédiction que nous bénissons, n'est-elle pas la communion au sang du Christ? Le pain que nous rompons n'est-il pas la communion au corps du Christ? Puisqu'il y a un seul pain, nous qui sommes plusieurs, nous sommes un seul corps, car nous participons tous à un même pain'. »

Question et réponse 79 :

« Pourquoi donc le Christ appelle-t-il le pain son corps, et la coupe son sang ou **la nouvelle alliance** en son sang; et saint Paul: la communion au corps et au sang de Jésus-Christ? — Le Christ ne parle pas ainsi sans bonnes raisons: car non seulement il veut nous enseigner que, comme le pain et le vin entretiennent la vie temporelle, de même son corps crucifié et son sang répandu sont la vraie nourriture et la vraie boisson de nos âmes pour la vie éternelle, bien plus, il veut nous assurer par ces signes et ces gages visibles que nous sommes faits participants de son vrai corps et de son vrai sang par l'oeuvre du Saint-Esprit, aussi véritablement que nous recevons par la bouche ces signes sacrés en mémoire de lui; et qu'ainsi toute sa passion et son obéissance nous appartiennent aussi sûrement que si nous avions nous-même souffert et payé pour nos péchés. »

Question et réponse 82 :

« Faut-il aussi admettre à la Sainte Cène ceux qui se montrent infidèles et impies par ce qu'ils déclarent et vivent? Non, car l'**Alliance** serait alors profanée et la colère de Dieu excitée contre toute la communauté. C'est pourquoi l'Eglise doit les exclure, par le pouvoir des clefs, jusqu'au changement de leur vie; tel est l'ordre du Christ et de ses apôtres. »

SECONDE CONFESSION DE FOI HELVÉTIQUE (1566)

<http://larevuereformee.net/articlerr/n212>

Chapitre 13. De l'Évangile de Jésus-Christ et des promesses; de l'Esprit et de la lettre

5. Certes la doctrine de l'Évangile, comparée à celle que les Pharisiens avaient promulguée sur la Loi, a pu paraître nouvelle lorsque le Christ l'a proclamée pour la première fois (Jérémie aussi l'avait prédite, en parlant d'une **nouvelle alliance**). Toutefois, elle n'est pas seulement ancienne — contrairement aux affirmations des papistes, qui la comparent à la leur, reçue depuis longtemps —, mais elle est, davantage encore, la doctrine la plus ancienne du monde.

Chapitre 17. De l'Eglise de Dieu, sainte et catholique, et du chef unique de l'Eglise

2. Or, puisque, de tout temps, il y a un seul Dieu et un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus le Messie, ainsi qu'un seul Berger de tout le troupeau, une seule tête du corps et, enfin, un seul Esprit, un seul salut, une seule foi et un seul testament ou **une seule alliance**, il en découle par conséquent qu'il y a nécessairement une seule Eglise, que nous appelons catholique, vu qu'elle est universelle. Elle est répandue dans toutes les régions du monde, elle s'étend sur tous les temps et n'est limitée à aucun lieu ou époque particuliers. Nous condamnons donc les Donatistes, qui resserraient l'Eglise dans quelque coin de l'Afrique, et nous désapprouvons le clergé romain, qui prétend que l'Eglise de Rome est la seule qui soit véritablement catholique.

Chapitre 18. Des ministres de l'Eglise, de leur institution et de leurs devoirs

11. Assurément, dans **la nouvelle alliance du Christ**, il n'est plus de sacrificature comme celle que l'on trouvait au sein de l'ancien peuple, avec une onction extérieure, des habits sacrés et des cérémonies nombreuses. Celles-ci ont été des préfigurations du Christ qui, une fois venu, les a abolies. Le Christ lui-même demeure donc seul Sacrificateur pour l'éternité (Hé. 5:6). Or, afin de ne rien lui dérober, nous ne donnons ce titre de sacrificateur à aucun ministre. Car notre Seigneur n'a pas consacré dans l'Eglise du Nouveau Testament de sacrificateurs qui, ayant reçu l'autorité d'un évêque, offrent quotidiennement une victime, à savoir la chair et le sang mêmes du Seigneur pour les vivants et les morts. Mais il a établi des pasteurs pour qu'ils enseignent et administrent les sacrements. En effet, en exposant simplement et sommairement ce que nous devons penser de **la nouvelle alliance** ainsi que des ministres de l'Eglise chrétienne, et ce que nous devons leur attribuer, Paul dit: Ainsi, qu'on nous regarde comme des serviteurs de Christ et des administrateurs des mystères de Dieu (1 Co 4:1). L'apôtre veut donc que nous considérions les ministres comme des serviteurs. Or il les appelle *uperetas*, « rameurs subordonnés », qui ont les yeux fixés uniquement sur le pilote: des hommes qui ne vivent pas selon leurs désirs mais selon la volonté de leurs patrons, dont ils dépendent entièrement. Il est donc exigé du ministre de l'Eglise qu'il s'adonne totalement et dans toutes ses fonctions, non à ses propres désirs mais à l'exécution de ce qu'il a reçu comme commandement de son maître. De plus est souligné qui est ce maître, à savoir le Christ, auquel les ministres sont soumis dans toutes les fonctions de leur ministère.

Chapitre 19. Des sacrements de l'Eglise du Christ

5. Pour ce qui est du contenu essentiel et de la réalité profonde des sacrements, ils sont, pour **les peuples des deux alliances**, identiques. Car le Christ, l'unique Médiateur et Sauveur des croyants, est, dans les deux cas, le contenu principal et la vraie substance des sacrements. Un seul et même Dieu est l'auteur des uns et des autres. Ils ont été donnés aux deux peuples comme signes et sceaux de la grâce et des promesses de Dieu, afin de rappeler au souvenir et de remettre en mémoire les grands bienfaits de Dieu, et de séparer les fidèles de toutes les autres religions du monde. Enfin, ils ont été institués, les uns et les autres, pour être reçus spirituellement par la foi et lier à l'Eglise ceux qui les reçoivent, leur rappelant leur responsabilité envers Dieu. Dans ces domaines et d'autres encore, les sacrements des deux peuples ne sont pas différents les uns des autres, bien qu'ils soient différents dans leur façon de signifier les mêmes réalités.

7. Puisque le Christ, le vrai Messie, nous a été manifesté et l'abondance de la grâce répandue sur le peuple de **la nouvelle alliance**, les sacrements de l'ancien peuple ont été abrogés et ont pris fin. Les symboles de **la nouvelle alliance** les ont donc remplacés: au lieu de la circoncision est venu le baptême et, là où il y avait l'agneau pascal et les sacrifices, la sainte cène.

Chapitre 20. Du saint baptême

1. Le baptême a été institué et consacré par Dieu. Jean-Baptiste a baptisé le premier, et c'est lui qui a baptisé le Christ dans les eaux du Jourdain. De là, le baptême est parvenu aux apôtres qui, eux aussi, ont baptisé d'eau. Le Seigneur leur a explicitement ordonné de prêcher l'Évangile et de baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit (Mt 28:19); et Pierre, interrogé par les Juifs pour savoir ce que ces derniers devaient faire, dit dans les Actes: Que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés; et vous recevrez le don du Saint-Esprit (Ac 2:37-38). C'est pourquoi le baptême est appelé par certains le signe d'initiation au peuple de Dieu. En effet, par ce moyen, les élus sont reçus dans **l'alliance** et introduits dans la communion avec Dieu.

2. Il y a un seul baptême dans l'Église de Dieu et il est suffisant d'être baptisé, ou attaché à Dieu une seule fois (Ep 4:5). Une fois reçu, le baptême reste valable toute notre vie, comme le sceau perpétuel de notre adoption. Être baptisé au nom du Christ signifie que nous sommes initiés à **l'alliance**, inscrits et reçus dans la famille — et, par conséquent, dans l'héritage — des enfants de Dieu. C'est, plus, porter dès à présent le nom de Dieu, c'est-à-dire être appelés enfants de Dieu (Mt 28:19; cf. Mt 3:16-17; Ga 3:26-27). Notre baptême montre, de même, la purification de la souillure de nos péchés et le don de la grâce de Dieu dans toute sa diversité, afin que nous marchions en nouveauté de vie et dans l'innocence (Ac 22:16; Rm 6:5). Le baptême nous rappelle donc et nous renouvelle le souvenir de l'immense bienfait que Dieu a accordé au genre humain.

3. En effet, nous naissons tous entachés de la souillure du péché, et nous sommes enfants de colère. Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, nous purifie gratuitement de nos péchés par le sang de son Fils et, en lui, nous adopte comme ses enfants. Par **une alliance sacrée**, il nous attache à lui et nous enrichit de divers dons, pour que nous puissions vivre d'une vie nouvelle (Ep 2:1-7). Or, toutes ces choses sont scellées en nous par le baptême. Car Dieu nous régénère, nous purifie et nous renouvelle intérieurement par l'œuvre du Saint-Esprit; et nous recevons extérieurement le sceau de ces dons les plus insignes dans l'eau du baptême. C'est par elle que ces immenses privilèges nous sont représentés et, pour ainsi dire, mis devant nos yeux pour notre contemplation. Voilà pourquoi nous sommes baptisés, c'est-à-dire lavés ou aspergés d'une eau visible. Car l'eau lave la saleté, ranime et rafraîchit les corps qui défaillent et qui sont accablés par la chaleur; la grâce de Dieu agit semblablement, et cela de manière invisible et spirituelle, sur notre esprit.

6. Nous enseignons que le baptême ne doit pas être administré dans l'Église par des femmes ou des sages-femmes. Car Paul a interdit aux femmes le ministère de l'Église (1 Tm 2:11-14). Or, le baptême appartient aux devoirs de l'Église. De même, nous condamnons les anabaptistes, qui nient que les enfants nouveau-nés engendrés de parents croyants doivent être baptisés. Car, selon la doctrine de l'Évangile, le royaume de Dieu est pour eux (Mt 19:13-14; Lc 18:15-16), et ils appartiennent à **l'alliance de Dieu** (Gn 17:7; Ac 2:39; 1 Co 7:14). De quel droit **ce signe de l'alliance** leur serait-il donc refusé? Et pourquoi n'y seraient-ils pas initiés par le saint baptême,

eux qui, déjà, appartiennent en propre à Dieu et font partie de son Eglise? Nous condamnons également les anabaptistes dans les autres doctrines qui leur sont propres, et qu'ils élèvent contre la Parole de Dieu. Nous ne sommes donc pas anabaptistes, et nous n'avons avec eux aucune communion, en quelque domaine que ce soit.

CANONS DE DORDRECHT (1618-1619)

http://www.vbru.net/src/ccr/ccr_dordrecht.html

Article I.17 : « *Les enfants des croyants qui meurent en bas âge : Et puisqu'il nous faut juger de la volonté de Dieu par sa Parole, laquelle témoigne que les enfants des fidèles sont saints, non pas certes de nature, mais par le bienfait de l'alliance de grâce en laquelle ils sont compris avec leurs père et mère: les pères et mères qui craignent Dieu ne doivent pas douter de l'élection et du salut de leurs enfants que Dieu retire de cette vie pendant leur enfance.* »

Article II.8. « *L'efficacité de la mort de Jésus-Christ : Car tel a été le très libre conseil et la très favorable volonté et intention de Dieu le Père, que l'efficacité vivifiante et salutaire de la mort très précieuse de son Fils s'étendit à tous les élus, pour leur donner à eux seuls la foi justifiante, et par elle les amener infailliblement au salut. Autrement dit, Dieu a voulu que Jésus-Christ, par le sang de la croix (par lequel il a confirmé la nouvelle alliance), rachetât efficacement du milieu de tout peuple, de toute nation et de toute langue, tous ceux, et ceux-là seulement, qui de toute éternité ont été élus au salut, et lui ont été donnés par le Père; qu'il leur donnât la foi, qu'il leur a, aussi bien que tous les autres dons du Saint-Esprit, acquise par sa mort; les purifiât par son sang de tout péché et originel et actuel, commis tant après qu'avant la foi; les conservât fidèlement jusqu'à la fin, et finalement les fit comparaître devant lui, glorieux, sans aucune tache ni souillure.* »

CONFESSION DE FOI DE WESTMINSTER (1643-1649)

http://www.erq.qc.ca/francais/westminster_fr.html

7. *L'Alliance de Dieu avec l'homme*

1. La distance entre Dieu et la créature est si grande que les êtres doués de raison, bien qu'ils lui doivent obéissance puisqu'il est leur Créateur, n'auraient cependant jamais trouvé en lui leur bonheur et leur récompense s'il ne lui avait plu de les leur accorder par le moyen d'**une alliance** (Es 40.13-17; Jb 9.32,33; 1 S 2.25; Ps 113.5,6; 100.2,3; Jb 22.2,3; 35.7,8; Lc 17.10; Ac 17.24,25).

2. **La première alliance** conclue avec l'homme a été **une alliance des oeuvres** (Ga 3.12), dans laquelle la vie a été promise à Adam, et en lui à sa postérité (Rm 10.5; 5.12-20), sous la condition d'une obéissance parfaite et personnelle (Gn 2.17; Ga 3.10).

3. L'homme, par la chute, s'étant rendu incapable de vivre par **cette alliance**, le Seigneur a bien voulu en conclure une seconde (Ga 3.21; Rm 8.3; 3.20,21; Gn 3.15; Es 42.6), généralement nommée "**l'Alliance de grâce**". Dans **cette Alliance**, il offre gratuitement aux pécheurs la vie et

le salut par Jésus-Christ, requérant d'eux la foi en celui-ci afin d'être sauvés (Mc 16.15,16; Jn 3.16; Rm 10.6,9; Ga 3.11), et il promet de donner son Saint-Esprit à tous ceux qui sont destinés à la vie, afin de les rendre désireux et capables de croire (Ez 36.26,27; Jn 6.44,45).

4. **Cette Alliance de grâce** est fréquemment désignée dans l'Écriture par le nom de Testament, en référence à la mort de Jésus-Christ, le Testateur, et à l'héritage éternel qu'il lègue avec tous les biens qui le composent (Hé 9.15-17; 7.22; Lc 22.20; 1 Co 11.25).

5. **Cette Alliance de grâce** a été diversement administrée au temps de la Loi et à celui de l'Évangile (2 Co 3.6-9). Sous la Loi, elle a eu comme dispositions: des promesses, des prophéties, des sacrifices, la circoncision, l'agneau pascal et autres types et ordonnances donnés au peuple juif pour signifier à l'avance le Christ à venir (Hé 8 à 10; Rm 4.11; Col 2.11,12; 1 Co 5.7); durant ce temps, ces dispositions ont été suffisantes et efficaces, par l'action du Saint-Esprit, pour instruire et édifier les élus dans la foi au Messie promis (1 Co 10.1-4; Hé 11.13; Jn 8.56), par lequel ils avaient l'entière rémission de leurs péchés et leur salut éternel. **Cette Alliance** est appelée l'Ancien Testament (Ga 3.7-9,14).

6. Sous l'Évangile, depuis que le Christ, la substance (Col 2.17), s'est montré, les dispositions selon lesquelles l'**Alliance** est administrée sont: la prédication de la Parole et la célébration du Baptême et de la Sainte Cène (Mt 28.19,20; 1 Co 11.23-25). Bien que ces dispositions soient peu nombreuses et administrées plus simplement et avec moins de faste, l'**Alliance** est présentée cependant avec plus de plénitude, d'évidence et d'efficacité spirituelle (Hé 12.22-27; Jr 31.33,34), à toutes les nations - juifs et païens (Mt 28.19; Ep 2.15-19). **Cette Alliance** est appelée le Nouveau Testament (Lc 22.20). Ainsi, il n'y a **pas deux Alliances de grâce** dont la substance serait différente, mais **une seule et même Alliance** avec des dispositions diverses (Ga 3.14,16; Ac 15.11; Rm 3.21-23,30; Ps 32.1 avec Rm 4.3,6,16,17,23,24; Hé 13.8).

14. La foi qui sauve

2. Par cette foi, un chrétien croit que tout ce qui est révélé dans la Parole est vrai, puisque l'autorité de Dieu lui-même s'y exprime (Jn 4.42; 1 Th 2.13; 1 Jn 5.10; Ac 24.14), et il se comporte de façons différentes selon la nature des textes variés qu'elle contient: il obéit aux commandements (Rm 16.26), il tremble devant les menaces (Hé 11.13; 1 Tm 4.8), et il saisit les promesses de Dieu pour cette vie et pour celle qui est à venir (Jn 1.12; Ac 16.31; Ga 2.20; Ac 15.11). Mais, en vertu de l'**Alliance de grâce**, les actes principaux de la foi qui sauve sont d'accepter et de recevoir Christ seul et de se reposer sur lui seul pour la justification, la sanctification et la vie éternelle (Hé 5.13,14; Rm 4.19,20; Mt 6.30; 8.10).

17. La persévérance des saints

2. Cette persévérance des saints dépend, non pas de leur propre libre volonté, mais de l'immutabilité du décret de l'élection découlant du libre et immuable amour de Dieu le Père (2 Tm 2.18,19; Jr 31.3), de l'efficacité du mérite et de l'intercession de Jésus-Christ (Hé 10.10,14; 13.20,21; 9.12-15; Rm 8.33-39; Jn 17.11,24; Lc 22.32; Hé 7.25), de la permanence de l'Esprit et de la semence de Dieu en eux (Jn 14.16,17; 1 Jn 2.27; 3.9), et de la nature de l'**Alliance de grâce** (Jr 32.40): bref, de tout ce qui résulte du caractère certain et infaillible de tout cela (Jn 10.28; 2 Th 3.3; 1 Jn 2.19).

19. La loi de Dieu

1. Dieu a donné à Adam une Loi, comme **une alliance des oeuvres**, par laquelle il l'obligeait, lui et toute sa postérité, à une obéissance personnelle, totale, rigoureuse et perpétuelle, et lui promettait la vie s'il l'accomplissait, et le menaçait de mort s'il y contrevenait; et il lui avait accordé la force et la capacité nécessaires pour l'observer (Gn 1.26,27; 2.17; Rm 2.14,15; 10.5; 5.12,19; Ga 3.10,12; Ec 7.29; Jb 28.28).

6. Bien que les vrais croyants ne soient plus sous la Loi en tant qu'**alliance des oeuvres** pour être justifiés ou condamnés par elle (Rm 6.14; Ga 2.16; 3.13; 4.4,5; Ac 13.39; Rm 8.1), elle leur est cependant, comme aux non-croyants, d'une grande utilité; comme règle de vie, la Loi leur enseigne la volonté de Dieu et leur devoir, elle les dirige et les oblige à s'y conformer (Rm 7.12,22,25; Ps 119.4-6; 1 Co 7.19; Ga 5.14,16,18-23); elle leur fait aussi découvrir les pollutions coupables de leur nature, de leurs coeurs et de leurs vies (Rm 7.7; 3.20), de telle sorte qu'en s'examinant eux-mêmes ils puissent en arriver à être profondément convaincus de leur péché, à s'en humilier et à le haïr (Jc 1.23-25; Rm 7.9,14,24), et aussi à acquérir une plus claire vision du besoin qu'ils ont de Christ et de la perfection de son obéissance (Ga 3.24; Rm 7.24; 8.3,4). Par ce qu'elle interdit, la Loi est utile, de plus, aux régénérés pour qu'ils refrènent leur corruptions (Jc 2.11; Ps 119.101,104,128); et ses menaces servent à leur montrer ce que leurs péchés méritent et à quelles afflictions ils peuvent s'attendre en cette vie bien qu'ils soient délivrés de la malédiction contenue dans la Loi (Esd 9.13,14; Ps 89.30-34). De même, ses promesses leur montrent que Dieu approuve l'obéissance, et leur font connaître les bénédictions auxquelles ils peuvent s'attendre en la pratiquant (Lv 26.1-14 avec 2 Co 6.16; Ep 6.2,3; Ps 37.11 avec Mt 5.5; Ps 19.11), bien que la Loi, en tant qu'**alliance des oeuvres**, ne leur donne droit à rien (Ga 2.16; Lc 17.10). C'est pourquoi le fait de pratiquer le bien et de s'abstenir du mal parce que la Loi encourage l'un et interdit l'autre, ne prouve aucunement qu'un homme soit sous la Loi et non pas sous la grâce (Rm 6.12,14; 1 P 3.8-12 avec Ps 34.12-16; Hé 12.28,29).

27. Les sacrements

1. Les sacrements sont **des signes et sceaux sacrés de l'Alliance de grâce** (Rm 4.11; Gn 17.7,10), institués directement par Dieu (Mt 28.19; 1 Co 11.23) pour représenter Christ et ses bienfaits, affermir notre attachement à sa personne (1 Co 10.16; 11.25,26; Ga 3.27), établir une distinction visible entre ceux qui font partie de l'Église et le reste des hommes (Rm 15.8; Ex 12.48; Gn 34.14), et engager solennellement les membres de l'Église au service de Dieu en Christ, selon sa Parole (Rm 6.3,4; 1 Co 10.16,21).

28. Le baptême

1. Le Baptême est un sacrement du Nouveau Testament institué par Jésus-Christ (Mt 28.19), non seulement pour recevoir solennellement le baptisé dans l'Église visible (1 Co 12.13), mais aussi pour lui être **un signe et sceau de l'Alliance de grâce** (Rm 4.11 avec Col 2.11,12), de son insertion en Christ (Ga 3.27; Rm 6.5), de la régénération (Tt 3.5), de la rémission des péchés (Mc 1.4), de son offrande de lui-même à Dieu par Jésus-Christ pour marcher en nouveauté de vie (Rm 6.3,4). Selon l'ordre-même de Christ, ce sacrement doit être perpétué dans son Église jusqu'à la fin du monde (Mt 28.19,20).

30. La discipline ecclésiastique

3. Les censures ecclésiastiques sont nécessaires pour corriger et ramener les frères coupables, prévenir d'autres de commettre les mêmes fautes, éliminer le levain qui pourrait infecter toute la pâte, défendre l'honneur de Christ et la sainte profession de l'Évangile, et détourner la colère de Dieu qui pourrait, à bon droit, s'abattre sur l'Église si elle tolérait que **l'Alliance** et les sceaux de Dieu soient profanés par des pécheurs notoires et obstinés (1 Co 5; 1 Tm 5.20; Mt 7.6; 1 Tm 1.20; 1 Co 11.27-34 avec Jude 23).